Retrait gonflement des argiles (RGA) : des aides pour protéger votre maison

Les épisodes de sécheresse peuvent fragiliser les maisons construites sur des sols argileux et provoquer l'apparition de fissures.

Pour prévenir ces dommages, l'État expérimente en Dordogne le Fonds de prévention argile. Sous certaines conditions, les propriétaires peuvent bénéficier d'un aide couvrant 50 à 90 % du coût d'un diagnostic et de travaux de prévention.

Votre maison est-elle concernée ?

Testez la vulnérabilité de votre logement au retrait gonflement des argiles

https://fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr/vulnerabilite-rga

ou scannez le QR code

Testez votre éligibilité en quelques minutes grâce au simulateur officiel :

fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr

ou scannez le QR code

Besoin d'informations ? Contactez l'ADIL 24

L'ADIL 24 est votre point d'information et d'orientation en Dordogne. Nos conseillers vous renseignent gratuitement sur le dispositif, ses conditions et les démarches à suivre.

05 53 09 89 89

contact@adil24.org

N'attendez pas l'apparition de fissures importantes pour vous renseigner !

adil Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Dordogne

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT DORDOGNE-PÉRIGORD

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE
Liberté Égalité Fraternité